

V E N T E A U X E N C H E R E S P U B L I Q U E S

Sur le territoire de la **Commune de LES BELLEVILLE (73440)**
anciennement SAINT MARTIN DE BELLEVILLE
STATION des MENUIRES REBERTY

IMMEUBLE « ACONIT » :

Le lot n° 4.041 : soit **UN APPARTEMENT** portant le numéro 424

IMMEUBLE « PARKING COMMERCE » :

Le lot n° 215 : soit **UN EMPLACEMENT DE PARKING** portant le numéro 115

ADJUDICATION fixée au VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2019 à 14 heures devant
le JUGE DE L'EXECUTION du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
d'ALBERTVILLE (Savoie) Palais de Justice, 5 avenue des Chasseurs Alpins

MISE A PRIX : SOIXANTE DOUZE MILLE HUIT CENT euros (72 800,00 €).
--

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE EN UN SEUL LOT

PREMIER BIEN IMMOBILIER

Sur le territoire de la Commune de **LES BELLEVILLE** (Savoie), anciennement SAINT MARTIN DE BELLEVILLE, Station des MENUIRES REBERTY cadastré lieudit AU REBERTY section AL n° 0069 (0ha 07a 15ca).

Dans un ensemble immobilier constituant les lots de VOLUME 4 et VOLUME 5, dépendant d'un ensemble immobilier plus important, dénommé **IMMEUBLE ACONIT**, le **lot numéro 4 041** soit au niveau 4 depuis les ascenseurs 1-2, première porte droite dans le couloir 2 commun avec autre accès par escalier 1 : **UN APPARTEMENT DE TYPE 3/4 BP désigné sur le plan de répartition sous le numéro 424** et comprenant : une entrée, une salle de séjour avec coin cuisine, trois chambres dont deux avec rangement, une salle de bain, une salle d'eau avec wc, un wc et deux dégagements dont un avec rangement, avec le droit à la jouissance exclusive d'un balcon, et les 312/10.000° des parties communes générales. Sont compris dans la présente vente tous les meubles et les équipements qui garniront les locaux vendus ci-dessus.

DEUXIEME BIEN IMMOBILIER

Sur le territoire de la Commune de **LES BELLEVILLE** (Savoie), anciennement SAINT MARTIN DE BELLEVILLE, Station des MENUIRES REBERTY cadastré lieudit AU REBERTY section AL n° 0070 (0ha 20a 12ca).

Dans un ensemble immobilier constituant le VOLUME 1 dénommé **PARKING COMMERCE**, le **lot numéro 215** soit **UN EMPLACEMENT DE PARKING** situé au premier sous-sol portant le **numéro 115 du plan**, et les 561/105.988° des parties communes générales.

Les droits et bien immobilier ci-dessus ont été saisis à la requête de la **Société EUROTITRISATION**, SA immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° B 352 458 368, dont le siège social est sis 12, rue James Watt – 93200 SAINT DENIS (France), agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, es-qualités de représentant du **FONDS COMMUN DE TITRISATION CREDINVEST compartiment CREDINVEST 2**, venant aux droits et obligations du **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT – CIFD**,

venant aux droits et obligations du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE lui-même venant aux droits et obligations du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE FINANCIERE RHONE AIN.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau d'ALBERTVILLE et après une consignation obligatoire représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000,00 €. Les frais sont payables par l'adjudicataire en sus de son prix suivant les conditions fixées par le Cahier des Conditions de Vente.

Une **visite des lieux** sera assurée par Maître Laurent SAINT-MARTIN – SELARL SPINELLI SAINT-MARTIN REVEL, Huissier de Justice à MOUTIERS (Savoie), le **MARDI 27 AOÛT 2019 à 10h00**.

Pour tous renseignements et consultation du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser à :

- Maître Didier CAMUS, Avocat Associé à ALBERTVILLE tél : 04.79.32.63.25 -
Email : didier@camus-chomette-avocats.fr
Site internet : **www.camus-chomette-avocats.fr**
- Tous avocats inscrits au Barreau d'ALBERTVILLE
- Greffe du Juge de l'Exécution du TGI d'ALBERTVILLE.

Fait à ALBERTVILLE
signé Didier CAMUS, avocat